

# REGLEMENT DE JEU CONCOURS DIM « Beautiful Days 2023»

(le « Règlement »)

## 1. Organisateur

Le jeu DIM Beautiful Days 2023 (le « Jeu ») est organisé par Dim France, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 488 727 298, dont le siège social est situé 2 rue des Martinets, 92500 Rueil Malmaison, France (l'« Organisateur »). Ce Jeu est avec obligation d'achat et accessible via <https://www.dim.fr/s/FR/%E2%AD%90/jeu-evenement-b.html> du 01/02/2023 au 31/05/2023 inclus selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## 2. Acceptation du Règlement

L'acceptation pleine et entière du présent Règlement se matérialise lorsque le participant coche la case précisant qu'il a pris connaissance et accepte les conditions du présent Règlement.

En cas de manquement à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement, le participant sera privé de la possibilité de participer au Jeu mais également du Prix qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

## 3. Conditions de Participation

Les participants doivent (i) être âgés d'au moins 18 ans, (ii) résider en France métropolitaine, Corse incluse, (iii) avoir acheté un produit de la marque DIM entre le 1 février et le 31 mai 2023 inclus sur le site internet et/ou dans une boutique DIM et/ou dans l'un des magasins participants (physique ou en ligne) participant au Jeu (i.e. hypermarchés, supermarchés, boutique DIM, Outlet DIM, DIM.FR... et (iv) avoir une adresse email valide, pérenne et non temporaire pour participer.

La Participation à ce Jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation. Elle ne peut se faire que par internet à l'exclusion de tout autre moyen.

Ce Jeu étant lié à l'acte d'achat, **les participants doivent conserver leurs tickets de caisse ainsi que le code-barres du produit acheté**. L'Organisateur procédera à une vérification de conformité de la preuve d'achat avant de remettre le Prix au gagnant.

## 4. Période de Participation

Le Jeu est accessible à l'adresse URL suivante <https://www.dim.fr/s/FR/%E2%AD%90/jeu-evenement-b.html> du 01/02/2023 à 00h00 et le 31/05/2023 23h59 (inclus), (heure française).

## 5. Modalités de Participation

Pour participer au Jeu, le participant doit pendant la période du Jeu se rendre à l'adresse URL suivante <https://www.dim.fr/s/FR/%E2%AD%90/jeu-evenement-b.html> et réaliser les actions suivantes :

1. Acheter un produit de la marque DIM entre le 01/02/2023 à 00h00 et le 31/05/2023 23h59 (inclus) ;
2. Se connecter au site <https://www.dim.fr/s/FR/%E2%AD%90/jeu-evenement-b.html> , entre le 01/02/2023 à 00h00 et le 31/05/2023 23h59 (inclus) ;
3. Accepter le présent Règlement et cocher la case qui certifie que le participant n'est pas un robot ;
4. Remplir totalement et correctement le formulaire d'inscription et fournir les informations obligatoires demandées, à savoir Nom, Prénom, Adresse, Code Postal, Ville et email pour que son inscription soit validée. Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.
5. Télécharger son ticket de caisse et le code-barres du produit.
6. Cliquer sur « Télécharger » pour accéder à « l'animation »

(ci-après les « Participations »).

Au terme de l'animation, un message s'affichera pour indiquer au participant s'il a remporté ou non le Prix. La réponse donnée lors de l'animation n'a aucune influence sur le résultat du Jeu qui est seulement défini par l'heure exacte de connexion du participant.

Une seule Participation par participant et par foyer est autorisée (même nom, même adresse postale, et/ou même adresse email). L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour s'assurer du respect de cette règle.

Les frais engagés par les participants dans le cadre du Jeu (frais de connexion à internet etc.) ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

En référence aux articles 323-1, 323-3 et 323-3-1 du Code Pénal, les participants ayant développé ou utilisé des logiciels, matériels, automate ou tout autre dispositif pour jouer automatiquement au présent Jeu seront exclus et une plainte pourra être déposée par l'Organisateur pour tentative de fraude.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure, de manière définitive, du présent jeu tout participant :

- ayant indiqué une identité ou une adresse fausse,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de participer plusieurs fois dans l'hypothèse où le participant aurait déjà gagné l'une des dotations mises en jeu),
- et plus généralement, contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour que le jeu soit accessible sur internet 24h sur 24 directement à l'adresse <https://www.dim.fr/s/FR/%E2%AD%90/jeu-evenement-b.html> sans être tenue à une obligation de résultat.

## **6. Supports de communication du Jeu**

Le Jeu sera communiqué aux moyens des supports promotionnels suivants :

- Posts sur les réseaux sociaux DIM
- Journées d'animation
- Communication sur le site DIM.FR
- Communication sur d'autres plateformes en ligne
- Communication Newsletter clients
- PLV

## **7. Prix**

Les Prix seront attribués par instants gagnants de manière aléatoire conformément aux dispositions de l'article 8 du présent Règlement.

- E-carte cadeau Fnac Darty Billetterie d'une valeur estimée cent cinquante euros (150 €) TTC (« **Prix** »).

La Carte Cadeau Fnac Billetterie est valable 12 mois à compter de sa date d'achat et s'utilise en une ou plusieurs fois dans les espaces billetterie des magasins Fnac en France métropolitaine et sur [fnacspectacles.com](https://www.fnacspectacles.com).

Le solde et la date de validité de la carte peuvent être communiqués au point accueil des magasins Fnac. Les conditions générales d'utilisation et la liste des magasins Fnac sont consultables sur

fnac.com. Utilisation en magasin : présentez la Carte Cadeau Fnac Billetterie au guichet billetterie et complétez si nécessaire avec un moyen de paiement de votre choix accepté par le magasin Fnac.

Utilisation sur fnac.com : indiquez le numéro de Carte Cadeau et le code confidentiel au verso de votre carte et complétez si nécessaire avec un moyen de paiement de votre choix accepté par fnac.com. La Carte Cadeau Fnac Billetterie ne peut être ni échangée, ni revendue, ni remboursée, même partiellement, ni portée au crédit d'une carte ou d'un compte bancaire ou d'une autre carte cadeau, ni faire l'objet d'un escompte et ne peut donner lieu à aucun rendu de monnaie. Elle n'est ni remplacée, ni remboursée en cas de perte ou de péremption.

L'achat de produits à l'aide de cartes cadeaux Fnac Darty en magasin et sur fnac.com peut être réalisé en cumulant plusieurs cartes cadeaux Fnac Darty dans la limite de 3000€

Un nombre de 18 Prix sont à gagner. Un seul Prix sera attribué par gagnant. Le gagnant ne pourra pas obtenir la valeur de son Prix en argent ou demander l'échange de son Prix contre d'autres produits ou services. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte à ce sujet. Par ailleurs, en cas d'indisponibilité l'organisateur du jeu se réserve la possibilité d'offrir une dotation de nature et valeur équivalente.

Les Prix seront attribués dans la limite des lots disponibles. Les Prix sont strictement personnels, incessibles, intransmissibles et ne peuvent être vendus.

## **8. Sélection du gagnant**

Les instants gagnants « ouverts » ont été préalablement tirés au sort, de façon aléatoire par une application dédiée et sur toute la durée du Jeu.

Les instants gagnants sont dits « ouverts ». Ils débutent à un instant précis prédéterminé « jour/mois/année/minute/seconde » et prennent fin dès la connexion du premier participant régulièrement inscrit suivant cet instant.

Le moment de la connexion retenue pour déterminer si le participant a gagné est le moment précis (au centième de seconde près) où le participant a cliqué sur le bouton « *Participer* », après avoir réalisé l'ensemble des actions prévues à l'article 5 ci-dessus. Dans le cas où plusieurs connexions sont intervenues pendant un même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le Jeu sera gagnante. L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des instants gagnants est celle de l'ordinateur du participant diffusant le Jeu en France métropolitaine.

Ces 18 instants gagnants ont été déposés avant le début du jeu auprès de la SAS AIX JUR ISTRES titulaire d'un office de Commissaires de Justice, ayant pour siège social 395 Route des Milles, résidence du Soleil 13090 AIX EN PROVENCE

## **9. Information du gagnant**

Au terme de l'animation prévue à l'article 5 ci-dessus, un message s'affichera pour indiquer au participant s'il a remporté le Prix.

Dans un délai de 10 jours suite à ce message, le gagnant sera formellement notifié par e-mail à l'adresse électronique indiquée lors de son inscription au Jeu. Dans les 30 jours à compter de la date de réception de l'email de notification, le gagnant devra répondre à celui-ci pour confirmer à l'Organisateur l'adresse mail à laquelle le Prix lui sera délivré. Si le gagnant ne répond pas et/ou ne communique pas une adresse mail valide dans le délai imparti, ledit gagnant perdra le Prix. Le Prix ne sera pas réattribué.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées électroniques communiquées lors de la Participation seraient inexactes, incomplètes ou erronées. Par conséquent, le participant est l'unique responsable de l'exactitude des informations qu'il a transmises lors de sa Participation et doit en cas de changement d'adresse postale, prendre les mesures nécessaires et permettre aux services postaux la communication du Prix gagné.

## **10. Droits de propriété intellectuelle**

Les participants consentent, en participant au Jeu, à accorder à l'Organisateur le droit limité et non-exclusif d'utiliser, reproduire, représenter et diffuser leurs Participations, en rapport avec le Jeu, sur les supports suivants :

- Les panneaux digitaux des magasins de DIM et les magasins de ses partenaires ;
- Les sites internet de l'Organisateur et de toute société contrôlée par l'Organisateur ;
- Les réseaux sociaux, sur la page/le compte DIM Paris, dédié au Jeu ou non ;
- La newsletter de l'Organisateur ;
- La presse écrite et numérique.

Ces droits sont accordés à l'Organisateur pour la durée du Jeu et pour une durée de six (6) mois à son issue, pour une utilisation en lien avec le Jeu, dans le monde entier. Les Participations ne seront cependant pas supprimées du compte DIM Paris de l'Organisateur et y resteront visibles à l'issue de ce délai de six (6) mois.

## **11. Données Personnelles**

L'Organisateur collectera et traitera les données personnelles des participants dans la mesure nécessaire à la conduite du Jeu, notamment la sélection du gagnant et la remise du Prix, conformément à sa Politique de données personnelles accessible ici [DBI.Privacy@dim.com](mailto:DBI.Privacy@dim.com)

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité de leurs données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès en contactant l'Organisateur à : Dim France SAS, 2 rue des Martinets, 92500 Rueil Malmaison, France. La personne concernée par la demande de droit devra indiquer clairement ses noms et prénoms, et fournir la copie d'un titre d'identité et de Participation. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL)

Les données personnelles des participants seront conservées pour le temps nécessaire à l'organisation du Jeu et la délivrance du Prix et seront supprimées dans un délai de six (6) mois à compter de la fin du Jeu.

## **12. Réclamations**

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse [dimbdays23@gmail.com](mailto:dimbdays23@gmail.com) en mentionnant en objet du message [« DIM Beautiful Days 2023 »]. Les demandes doivent être adressées au plus tard un mois après la date limite de Participation au Jeu telle qu'indiquée au présent Règlement.

## **13. Responsabilité**

L'Organisateur sera uniquement responsable en cas de faute ou de négligence ou de violation de ses obligations ayant causé un dommage direct aux participants.

L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable des éventuelles erreurs relatives aux données communiquées par le participant.

L'Organisateur ne sera pas responsable de tout dommage pouvant résulter de l'utilisation du Prix par le gagnant qui soit non-conforme à sa destination.

L'Organisateur ne sera pas responsable si dans le cas d'un événement de force majeure, tel qu'un virus, un bogue informatique ou toute autre événement remplissant les conditions de la force majeure (telle que définie par l'article 1218 du Code civil), l'Organisateur était amenée à annuler, réduire,

prolonger, reporter ou modifier le Jeu. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels incidents techniques liés à Internet ou à l'équipement informatique des participants.

#### **14. Dépôt du règlement**

Pour la France, le présent règlement est déposé à l'étude de la SAS AIX JUR ISTRES titulaire d'un office de Commissaires de Justice, ayant pour siège social 395 Route des Milles, résidence du Soleil 13090 AIX EN PROVENCE

Le règlement est disponible gratuitement sur la plate-forme du jeu accessible via le site <https://www.dim.fr/s/FR/%E2%AD%90/jeu-evenement-b.html>

En cas de différence entre l'extrait de règlement et le règlement complet, la version complète déposée chez l'huissier prévaudra.

#### **15. Droit applicable – Tribunaux compétents**

Le présent Règlement est régi par la loi française. Les éventuels litiges ou réclamations liés au Jeu ou au présent Règlement relèvent exclusivement de la juridiction des tribunaux français compétents.